

Annexe 1

Auxiliaires médicaux : titres et diplômes éligibles

PROFESSIONS		DIPLOMES D'ETAT ELIGIBLES (sur une période couvrant plusieurs décennies)				DIPLOMES D'ETAT COUVRANT UNE PERIODE ANTERIEURE (remontant à au moins deux décennies)		Références (réglementaires)	
Auxiliaires médicaux (livre III du code de la santé publique)		Diplômes d'Etat en vigueur (à la date de signature de la présente circulaire)		Intitulé (s)		Ière session (concerne les premiers diplômés éligibles)		Références (réglementaires)	
Spécialités		Intitulé		Référence réglementaire		Intitulé (s)		Références (réglementaires)	
		Diplôme d'Etat d'infirmier	Arrêté 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier	Diplôme d'Etat d'infirmier		Diplôme d'Etat d'infirmier	premières diplômés - session 1995	Arrêtés n° 95-294 du 29 mars 1995, modifiant le décret n° 91-306 du 2 avril 1991 relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier. Arrêté du 23 mars 1992 modifié relatif aux conditions d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers préparant au diplôme d'Etat d'infirmier	
Infirmier anesthésiste		Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	> Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-éveil intitulé antérieur à décembre 1991 > Diplôme d'Etat d'infirmier-anesthésiste : (nouvel intitulé depuis décembre 1991)	premières diplômés - session 1992 (sachant que les diplômés du régime précédent (décret du 9 avril 1950) sont également éligibles)	> Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-éveil intitulé antérieur à décembre 1991 > Diplôme d'Etat d'infirmier-anesthésiste : (nouvel intitulé depuis décembre 1991)	premières diplômés - session 1992 (sachant que les diplômés du régime précédent (décret du 9 avril 1950) sont également éligibles)	Décret n° 95-2003 du 3 août 1995 créant un Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-éveil Arrêté du 30 août 1988 relatif à la formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-éveil Décret n° 91-1281 du 17 décembre 1991 modifiant le décret n° 95-2003 du 30 août 1995 Arrêté du 17 janvier 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	
Infirmier opératoire		Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	> Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle opératoire intitulé antérieur à janvier 1992 > Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire : (nouvel intitulé depuis janvier 1992)	premières diplômés - session 1992	> Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle opératoire intitulé antérieur à janvier 1992 > Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire : (nouvel intitulé depuis janvier 1992)	premières diplômés - session 1992	Décret n° 92-48 du 13 janvier 1992 modifiant le décret n° 74-388 du 21 mai 1974 portant création d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération. Arrêté du 13 septembre 1988 modifié relatif à la formation sanctionnée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération	
Masso-kinésithérapeute (titre II)		Diplôme d'Etat de puéricultrice	Arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles	Diplôme d'Etat de puéricultrice	premières diplômés - session 1980	Diplôme d'Etat de puéricultrice	premières diplômés - session 1980	Arrêté du 20 septembre 1979 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice	
Pédicure-podologue		Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	Arrêté du 22 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	premières diplômés - session 1983	Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	premières diplômés - session 1983	Décret n° 79-1020 du 27 novembre 1979 relatif aux études préparatoires et épreuves du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	
Ergothérapeute (titre III)		Diplôme d'Etat de pédicure-podologue	Arrêté du 5 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue	Diplôme d'Etat de pédicure-podologue	premières diplômés - session 1984	Diplôme d'Etat de pédicure-podologue	premières diplômés - session 1984	Décret n° 91-1008 du 2 octobre 1991 relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de pédicure-podologue	
Psychomotricien (titre III)		Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute	Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	premières diplômés - session 1994	Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	premières diplômés - session 1994	Décret n° 70-1042 du 6 novembre 1970 portant création du diplôme d'Etat d'ergothérapeute N.B. durée des études : 3 ans	
Orthophoniste (titre IV)		Diplôme d'Etat de psychomotricien	Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien	Diplôme d'Etat de psychomotricien	premières diplômés - session 1977	Diplôme d'Etat de psychomotricien	premières diplômés - session 1977	Décret n° 74-112 du 15 février 1974 portant création du diplôme de psycho-éducateur Décret du 6 juillet 1968 modifiant le décret n° 74-112 du 15 février 1974 portant création du diplôme d'Etat de psycho-éducateur	
Orthoptiste (titre IV)		Certificat de capacité d'orthophonie	Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophonie	Certificat de capacité d'orthophonie	premières diplômés - session 1990 (sachant que les diplômés du régime précédent (arrêté 14 décembre 1972) sont également éligibles, N.B. Ces derniers perdurent jusqu'en 1991)	Certificat de capacité d'orthophonie	premières diplômés - session 1990 (sachant que les diplômés du régime précédent (arrêté 14 décembre 1972) sont également éligibles, N.B. Ces derniers perdurent jusqu'en 1991)	Arrêté du 16 mai 1985 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste	
Manipulateur d'électroradiologie médicale (titre V)		Certificat de capacité d'orthoptiste	Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste	Certificat de capacité d'ortho-optiste	premières diplômés - session 1970	Certificat de capacité d'ortho-optiste	premières diplômés - session 1970	Arrêté du 16 décembre 1966 programme d'enseignement et modalités des examens en vue du certificat de capacité d'ortho-optiste	
Technicien de laboratoire médical* (titre V)		Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	premières diplômés - session 1993	Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	premières diplômés - session 1993	Arrêté du 1er août 1990 relatif au programme des études préparatoires au diplôme d'Etat de manipulateur	
Technicien de laboratoire médical* (titre V)		Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	Décret n° 2012-981 du 21 août 2012 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	premières diplômés - session 1995	Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	premières diplômés - session 1995	Décret n° 92-176 du 25 février 1992 portant création et règlement général du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	
Technicien de laboratoire médical* (titre V)		Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical*	Arrêté du 21 août 1995 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical* (modifié par l'arrêté du 15 mars 2010)	Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales	premières diplômés - session 1999	Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales	premières diplômés - session 1999	Arrêté du 21 août 1995 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales	
Prothésiste et orthésiste (titre VI)		Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	Arrêté du 28 juillet 1997 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur Prothésiste-orthésiste	Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	premières diplômés - session 2004	Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	premières diplômés - session 2004	Décret n° 2001-420 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste	
Prothésiste et orthésiste (titre VI)		BTS prothésiste-orthésiste**	Arrêté du 28 juillet 1997 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur Prothésiste-orthésiste	Brevet de technicien supérieur prothésiste-orthésiste	premières diplômés - session 1975	Brevet de technicien supérieur prothésiste-orthésiste	premières diplômés - session 1975	Arrêté du 2 octobre 1972 Création du brevet de Prothésiste orthésiste	

* N.B. TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL : le BTS Analyse de biologie médicale et le DUT de génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques permettent d'accéder à la profession de technicien de laboratoire médical. Cependant, les titulaires de ces diplômes ne peuvent pas bénéficier des dispositions de l'arrêté du 24 mars 2017, en raison de la durée du cursus y conduisant (2 ans).

** N.B. PROTHESISTE-ORTHESTE : le BTS de prothésiste-orthésiste sanctionne un cursus de 3 ans, contrairement à la plupart des autres BTS. C'est un diplôme de niveau III.